

PERMANENCE JURIDIQUE

UNE AVOCATE OU UN AVOCAT AU BARREAU DE GENÈVE VOUS CONSEILLE EN CAS DE QUESTIONS OU DIFFICULTÉS D'ORDRE JURIDIQUE.

Permanence à disposition des habitantes et des habitants de Lancy

- Les mardis dès 17h30
- Sur rendez-vous uniquement
- Tarif de consultation : CHF 50.-*
- Aucune démarche n'est entreprise durant la permanence

*À régler sur place, lors de la prise de rendez-vous (non remboursables)

Service des affaires sociales et du logement
Route de Saint-Julien 63
1212 Grand-Lancy
Tél. 022 706 16 66
sasl@lancy.ch

WWW.LANCY.CH

Ville de Lancy

